



**Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche**  
Groupement Ressources  
Service des affaires financières,  
juridiques et commande publique

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MERCREDI 7 JUIN 2023**

Les membres du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis le mercredi 7 juin 2023 à 9h30, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

**Excusée :**

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

-o0o-

**Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2023.**

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur Laurent Marce est désigné secrétaire de séance pour la séance du bureau du conseil d'administration du 7 juin 2023.

-o0o-

**I. Autorisation de signature du marché d'exploitation des installations thermiques, d'eau chaude sanitaire et de climatisation du SDIS de l'Ardèche**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

I. **AUTORISE** le président à signer l'accord-cadre avec la société IDEX ENERGIES RESEAUX ainsi que tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette opération ;

II. **PRECISE** que les crédits nécessaires pour chaque exercice concerné, seront inscrits en section de fonctionnement, articles 60621 « combustibles », et 6156 « maintenance », sous l'unité fonctionnelle n° 22SCLOCHAUFF et dans les codes familles 29.301 « fourniture de fioul domestique »; 09.207 « maintenance des installations de chauffage » et 09.208 « maintenance des installations de chauffage » conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

## **II. Approbation du périmètre de l'opération du marché « Contrôles techniques anti-pollution des véhicules de moins de 3,5 tonnes – Relance du lot n°8 – Secteur de Coucouron »**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

**I. APPROUVE** la définition du périmètre de l'opération ;

**II. AUTORISE** le lancement d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence au regard de son montant (articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique) avec la société Sécuritest Contrôle Technique Automobiles;

**III. PRECISE** que les crédits nécessaires sont déjà inscrits en section de fonctionnement, article 61551 « entretien et réparation matériel roulant », sous l'unité fonctionnelle 19SCTEVL1 et le code famille 37.211 « contrôle technique VL », conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

## **III. Autorisation de signature des accords-cadres d'équipement « engins incendie » pour châssis poids lourds dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2024 (exercice 2023)**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

**I. AUTORISE** le président à signer ces accords-cadres avec les sociétés classées n°1 ainsi que, tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette opération ;

**II. PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement, article 21561 « matériel roulant », sous l'unité fonctionnelle n°23FOTEEQPTPL et dans le code famille 37.114 « fournitures et équipements divers pour véhicules et engins », conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

-o0o-

Le président souhaite aborder le sujet des Camions Citerne Feux de Forêt (CCF). Il rappelle que le SDIS de l'Ardèche se dotera dans les années à venir de 10 CCFU (Camion Citerne Feux de Forêt Urbains). Ceux-ci étant équipés autant pour les feux urbains que pour les feux de forêts. Il rappelle également que le prix de ces CCFU ont augmenté de 40% mais qu'ils seront cofinancés par l'État via le pacte capacitaire.

Il évoque ensuite la gestion de l'eau dans le cadre de lutte contre les feux de forêt et plus particulièrement le développement des lances haute-pression sur de nombreux engins. Il rappelle que des CCF seront commandés dans les années à venir et qu'ils disposeront de lances haute-pression. Si les tests des lances haute-pression sont probants, celles-ci seront généralisées sur l'ensemble de nos CCF.

Enfin, il revient sur le déplacement qu'il a effectué avec le directeur la semaine dernière en Corse. Ils ont assisté aux présentations et démonstrations de chars blindés équipés pour lutter contre les feux de forêt. Ils sont utilisés pour attaquer le feu par l'intérieur en pénétrant par les flancs du feu. Ils ont été stupéfaits de l'efficacité de cet engin (capacité de franchissement, vitesse, efficacité...).

Le directeur précise que cette technique de lutte est la plus efficace.

Le SDIS de la Corse, en lien avec l'Université de Corse, étudie également l'efficacité des brumisateurs sur ces chars. Les brumisateurs assomment le feu qui ne peut plus se développer.

Le directeur pense que ce type d'engins est très adapté au relief de l'Ardèche et qu'ils nous seraient très utiles. Une équipe projet, menée par le directeur adjoint, va être créée. Cette équipe sera chargée d'étudier : le coût d'acquisition de ces chars et porte-chars, le coût des maintenances de ces engins, la faisabilité de création d'une équipe spécialisée, les qualifications requises pour les sapeurs-pompiers, les différents partenaires de ce projet...

M. Jean-Manuel Garrido demande si le bureau sera consulté dans le cadre de ce projet. Le président répond qu'il souhaite un retour de l'équipe projet en fin d'année 2023 et qu'il consultera le bureau à la suite.

-o0o-

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Le secrétaire de séance



Laurent Marce

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat